

Studio 2000 Danse Compagnie - Fiche d'inscription 2024-2025

Formulaire à retourner, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de
Studio 2000 Danse Compagnie - 167, rue paradis - 13006 Marseille

Tél : 04 91 81 73 91 - Mail : bal2@studio-2000.net

L'inscription à l'école vaut acceptation de son règlement intérieur.

Ne rien inscrire ici

Nom / Prénom

Date de naissance Adresse

Code postal / Ville

Profession

Tél Portable

Email (En majuscules)

Pour recevoir toutes nos informations par e-mail (stages, événements...)

Comment avez-vous connu l'école ?

Horaires des cours choisis (Cochez les cases souhaitées après avoir consulté le planning)

Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi				Vendredi		Samedi
18h	19h	20h	21h	18h	19h	20h	21h	18h	19h	20h	21h	18h	19h	20h	21h	18h15	19h15	14h

Avez-vous déjà appris à danser ?

Où ?

Quelle discipline ? Combien de temps ?

Enseignez-vous la danse ?

Pour les MINEURS : Date de naissance de l'élève :

Nom des Parents :

Merci d'avoir rempli ce formulaire

Studio 2000 Danse Compagnie – Règlement Intérieur

1. Par égard pour les élèves du groupe qui règlent leur cours, lorsque l'élève effectue une leçon à l'essai suivi d'une inscription, celle-ci sera considérée comme étant le première de son abonnement.
2. La totalité du règlement devra être remise au moment du démarrage des cours. Les abonnements de cours ne sont ni cessibles, ni récupérables et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de remboursement au prorata temporis du nombre de cours suivis.
3. Le fait de régler en plusieurs mensualités ne constitue qu'une facilité de paiement offerte. En s'acquittant de ses cours en plusieurs mensualités l'élève s'engage de la même manière que celui qui règle ses cotisations en un seul versement. De ce fait, en cas de désistement éventuel de sa part en cours de saison, pour quelque raison que ce soit, il ne pourra demander que lui soient restitués les chèques qui n'auront pas encore été encaissés ou que lui soient remboursés ses frais d'inscription.
4. Les cours manqués peuvent être rattrapés, si le planning le permet, uniquement pendant la période de validité du forfait de l'élève, au sein d'une session de même discipline et de même niveau.
5. L'élève certifie n'avoir aucune pathologie contraire à la pratique des danses en couple de loisir et avoir demandé l'avis de son médecin, l'autorisant à suivre cette activité.
6. La responsabilité de l'école ne sera engagée, pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par un élève, que dans le cas où elle serait responsable desdits préjudices, tant au niveau des leçons que des soirées. Si la responsabilité en incombe aux élèves, ceux-ci devront faire jouer leur assurance responsabilité civile personnelle, avec laquelle ils certifient être en règle.
7. L'école décline toute responsabilité en cas de vol.
8. Il n'est pas autorisé de filmer dans l'enceinte de l'école de danse.
9. Qu'il soit seul ou en couple l'élève acceptera de suivre les instructions du professeur pendant les cours en ce qui concerne les changements de partenaires nécessaires pour que toutes et tous bénéficient d'un apprentissage optimisé.
10. L'élève s'engage à respecter toute mesure qui pourrait être prescrite par les autorités sanitaires.

PAIEMENT	N° du chèque		Montant
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		

NOM / PRENOM :

DATE :

J'ai lu et j'accepte in-extenso
Le règlement de l'école ci-dessus

SIGNATURE